

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
7 FÉVRIER 2017**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 7 février 2017, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Jean François Delisle	maire
Charles Auguste Côté	cons. au poste no: 2
Jean-Philippe Martin	cons. au poste no: 3
Marc Gravel	cons. au poste no :4
Jacques Hébert	cons. au poste no: 6

Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière, directrice générale

Étaient absents de l'assemblée :

Nicola Ranieri	cons. au poste no: 1
Sylvain Gauthier	cons. au poste no: 5

Tous les membres du conseil ont été signifiés de la convocation de cette assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 20 par monsieur Jean François Delisle, maire.

**Mot de bienvenue du maire
Adoption de l'ordre du jour**

32-02-2017

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

1. Entente intermunicipale myriophylle à épis

**Période de questions
Levée de l'assemblée**

1. Entente intermunicipale myriophylle à épis

33-02-2017

CONSIDÉRANT la résolution 298-11-2016 acceptant l'offre du Dr Carignan relative à une étude de caractérisation des herbiers du lac Quenouille au montant de 11 100\$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorisera par résolution un montant équivalent à 5 % de la dépense ;

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, et résolu à l'unanimité de convenir d'une entente entre la Municipalité de Val-des-Lacs et la Municipalité de Lac-Supérieur quant au partage des frais de

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
7 FÉVRIER 2017**

l'étude de caractérisation dans un pourcentage respectif de 51 % et de 44%.

Que monsieur Jean F. Delisle, maire et madame Stéphanie Russell, directrice générale, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour réaliser la présente.

Période de questions

Levée de l'assemblée

34-02-2017

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu l'unanimité de lever l'assemblée. Il est 19 h 45.

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Jean F. Delisle,
Maire

Stéphanie Russell
secrétaire-trésorière, directrice générale